

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 08-469-1935 promulguant dans décret la colonie du 30 octobre 133 concernant los échange commerciaux entre la Tunisie et les colonie francaise.

n° 08-469-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 décembre 1935

Numéro JO  
n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro  
31 décembre 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de lois, décrets les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 30 octobre 1935 concernant les échanges commerciaux entre la Tunisie et les colonies Française inséré au journal officiel de la République française du 31 octobre 1935

**vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 2153 du 14 novembre 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

—Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 30 octobre 1935 susvisé, concernant les échanges commerciaux entre la Tunisie et les colonies françaises.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE